

« Coordination d'alerte civique »

Association régie par la loi de 1901

coordination@alertecivique.info

I. L'Association « Coordination d'Alerte Civique » se donne pour objet de faire obstacle aux législations, réglementations ou décisions de toute nature, de l'Union Européenne ou de l'Etat français, qui portent atteinte au respect des personnes et/ou au respect des communautés naturelles traditionnellement reconnues en droit dans lesquelles s'inscrivent ces personnes (famille, communautés religieuses, nation en tant que communauté de citoyens unis par le même héritage ou par l'adhésion aux valeurs fondamentales issues de cet héritage et de plusieurs siècles d'histoire).

1°) Elle milite notamment en faveur de la dignité de l'homme, de la femme et de l'enfant, et se propose à ce titre de faire obstacle au développement et à l'introduction dans le droit ou dans les structures sociales et scolaires des thèses niant toute différenciation entre l'homme et la femme à raison du sexe biologique. Elle désigne notamment parmi ces thèses celle couramment identifiée comme le *Gender* ou *l'Identité de genre*. Elle œuvre à la promotion de la famille naturelle, union stable d'un homme et d'une femme en vue de la procréation et de l'éducation matérielle et morale d'enfants. Elle veille à ce que son équilibre soit assuré par le développement d'un environnement économique et social favorable à son épanouissement. Elle s'oppose à toute entreprise visant à dissocier la procréation de la filiation naturelle.

2°) Elle défère devant les tribunaux compétents ceux des actes visés ci-dessus qui contrediraient son objet social. Elle défère également ceux de ces actes qui auraient pour conséquence de mettre en péril, même indirectement, l'exercice des libertés ayant vocation à s'exercer dans le cadre de ces communautés naturelles (notamment : autorité parentale, droit au choix de l'école, droit de manifester sa religion, y compris en public, droit de faire respecter par les personnes privées ou publiques tout symbole intimement lié aux valeurs fondamentales susvisées).

3°) L'association entend s'opposer à toute discrimination illégitime, ou persécution, fondée (s) sur l'origine, l'appartenance ou la non-appartenance à une race, à une ethnie, à une nation, et/ou à une religion. Elle apporte son soutien aux victimes de tels agissements.

4°) L'association, qui regroupe en tant que tels des contribuables attachés à ce que leur impôt ne finance que des dépenses d'intérêt général, entend s'opposer, par tous moyens légaux à sa disposition, aux utilisations d'argent ou de biens publics non conformes à la loi, dès lors que de tels détournements portent atteinte à la moralité publique et détruisent lentement mais sûrement le tissu social. Cet article s'applique également aux actes législatifs ou administratifs visés au premier alinéa du I qui ont pour conséquence d'entraîner des dépenses publiques en violation du droit positif.

NOTA: LE TEXTE INTEGRAL DES STATUTS EST DISPONIBLE SUR DEMANDE

Cotisations (annuelles)

Etudiants et moins de 25 ans:	20 euros ou selon les possibilités
Adultes isolés	50 euros ou selon les possibilités
Familles	60 euros ou selon possibilités

----- ADHESION OU SOUTIEN (Bulletin à renvoyer à « Coordination d'alerte civique », BP 11 - 84390 SAULT) -----

Nom, prénom:

Adresse:

Je déclare

- Adhérer à l'Association « CAC » et verse ci-joint une somme de.....euros à titre de cotisation.

- Soutenir l'association « CAC » et verse ci-joint une somme de.....euros à titre de simple aide ponctuelle.

A

SIGNATURE